

# COMMUNE DE BEAUMONT

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2009 à 20 heures 30

**Présents :** Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Dany DECAVATA, Jean-Rémy DURAND-GASSELIN, Georges LEMOINE, Annie MAHIEUX, Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE, Laurence RIEU, Marie Aimée THERME.

**Invité :** Luc PERRIER, Président du Syndicat de rivières Beaume Drobie

**Secrétaire de séance :** Jacqueline MIELLE.

### Intervention de Luc Perrier

Informations sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : la loi sur l'eau de 2006 impose le contrôle de toutes les installations d'assainissement avant le 31 décembre 2012.

Les frais des contrôles et des réhabilitations éventuelles seront à la charge de la Commune, donc des usagers : le tarif d'un contrôle est de 60 à 80 € et il sera effectué tous les 4 ans.

La mise en œuvre de ces contrôles est obligatoire par les Communes, une Communauté de Communes ou un Syndicat, s'il y a transfert de compétences.

La Communauté de Communes Beaume-Drobie refuse, le Syndicat de rivières étudie la possibilité de la prise de cette compétence.

### **ORDRE DU JOUR**

#### ➤ **Modifications des statuts de la Communauté de Communes**

Le conseil communautaire ayant délibéré le 9 avril 2009 pour modifier les statuts, cette décision doit être étudiée et approuvée par les communes.

La délibération porte sur 3 points :

1- Modifications administratives relatives au périmètre, études, durée, modifications de populations municipales et ressources...

2- Modification institutionnelle relative à la représentativité au sein du conseil communautaire : sur ce point, les statuts actuels ne sont pas modifiés.

3- Modification institutionnelle relative à la composition du bureau.

***Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la proposition de modifications des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> points proposée par le conseil communautaire.***

#### ➤ **Conclusions après l'enquête publique pour le PLU**

Les demandes des habitants concernant l'élargissement de leur habitation dans les zones N seront prises en compte, le tracé de l'architecte étant trop imprécis.

Les demandes de déclaration de nouveaux terrains constructibles sont rejetées, les services de l'État nous signalant déjà trop de zones constructibles.

Les projets de la commune au Blat et à Issac seront réalisés en tenant compte des inquiétudes d'habitants.

Les zones de préemption au bord de la rivière seront supprimées.

***Délibération : le Commissaire enquêteur a donné un avis défavorable au PLU, qui n'était pas motivé par les demandes des habitants, mais par les remarques des services de l'État, dont nous tiendrons compte.***

***Approuvé à l'unanimité***

➤ **Échange de terrains à La Roche**

Dans l'intérêt communal Marie-Aimée THERME échange 270 m<sup>2</sup> de la parcelle B87 dont elle est propriétaire avec 270 m<sup>2</sup> de la parcelle B 86 appartenant à la commune (le procès-verbal de bornage a été dressé).

**Délibération : accord à l'unanimité**

- **La Convention de débroussaillage des chemins de randonnée** sera étudiée avec la communauté de communes.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet du Blat**

**Délibération : le conseil municipal donne délégation à Valérie CUDEL, médiatrice agréée par la Fondation de France pour l'action nouveaux commanditaires et le développement du projet du hameau du Blat. Dans ce cadre, Mme CUDEL passe commande des études d'architecture.**

**Délibération : la commune signera une convention avec le CAL 07**  
(Centre d'Amélioration du Logement en Ardèche).

- **Organisation des élections européennes le 7 juin 2009**

Fin de la séance à 22 h 30

**La fête de l'école de La Roche aura lieu le 27 juin 2009**

**Site de la Commune :** [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com) ,  
où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux.

**Adresse électronique de la Mairie :** [mairie.beaumont07110@orange.fr](mailto:mairie.beaumont07110@orange.fr)

**Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie**

(compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses)

**peuvent le demander par courrier électronique**

*Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers*